

HAICOP

HAUTE INSTANCE DE LA
COMMANDE PUBLIQUE

الهيئة العليا
للطلب العمومي

Collecte et utilisation des données de la commande publique

Mai 2022

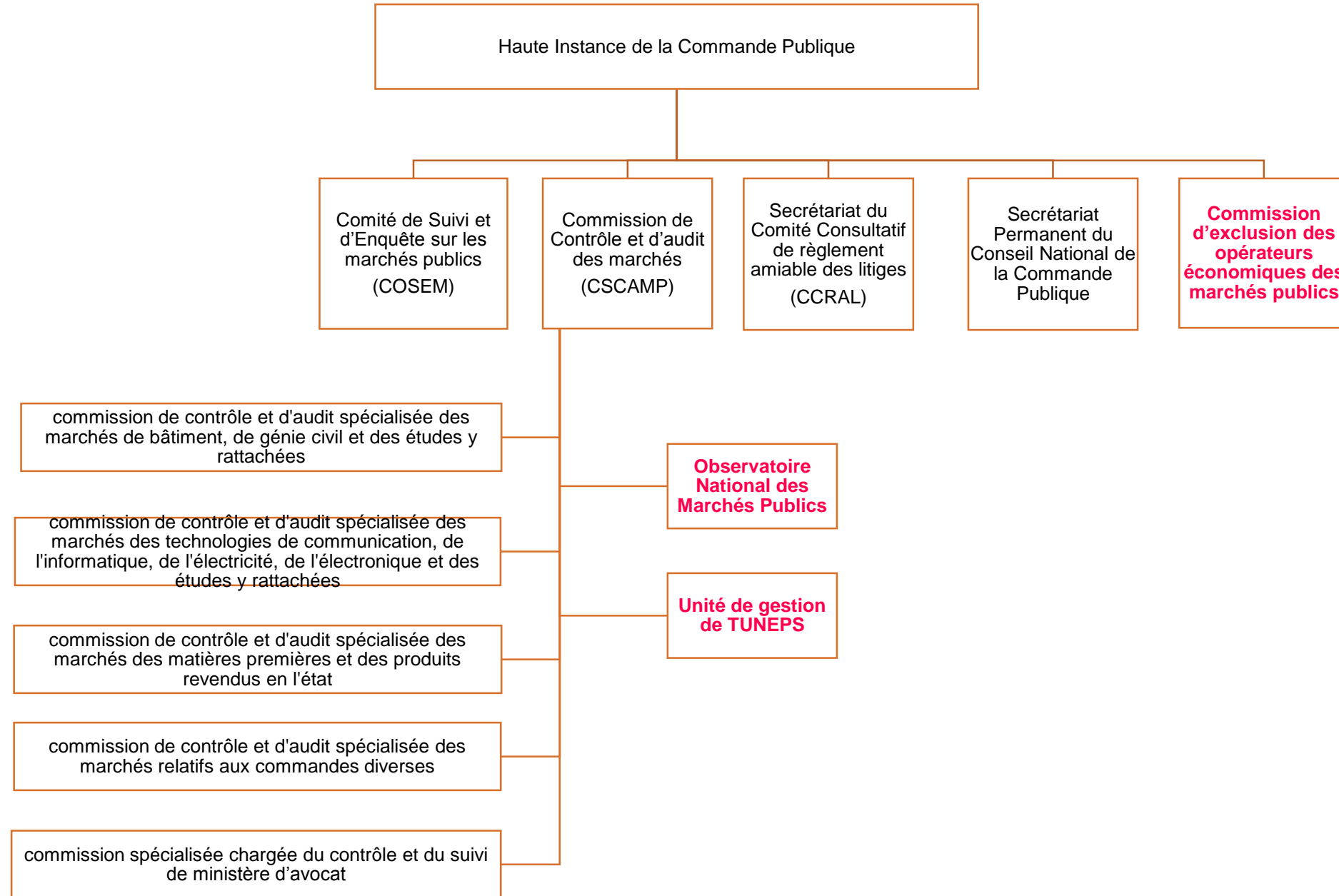
I. Introduction

Cadre réglementaire

- Décret n° **2014-1039** du 13 mars 2014 portant réglementation des marchés publics
- Décret n°**2013-5096** du 22 novembre 2013 portant création de la Haute Instance de la Commande publique et fixant le statut particulier aux membres du corps des Contrôleurs et réviseurs de la Commande Publique relevant de la Présidence du Gouvernement,

Organigramme

(Suite à la promulgation du décret n°2014-1039)



II. Cadre institutionnel et attribution

1. Observatoire National des Marchés Publics : Genèse et missions

Date de création :

Décret 2002-3158 du 27 décembre 2002 portant réglementation des marchés Publics,

Missions :

- i- Tenir un registre d'information** à propos des titulaires des marchés publics en se basant sur les fiches de suivi établies après l'exécution de chaque marché public,
- ii- Assurer la diffusion sur le site internet national des marchés publics, de toute information ou documentation utile** pour servir le principe de bonne gouvernance et de renforcement des capacités en matière des marchés publics
- iii- Etablir un programme national de formation** en matière de marchés publics et d'assistance aux acheteurs publics (programmes spécifiques de formation, séminaires et sessions dans le domaine de l'achat public dont il assure la supervision, la coordination des travaux en fonction de leur besoins transmis annuellement à l'ONMP

1. Observatoire National des Marchés Publics : Genèse et missions (suite)

4- Mettre en place un système d'information afin de collecter, traiter et analyser les données relatives aux marchés publics et à l'achat public de manière générale et permettant l'établissement des statistiques relatives au nombre des marchés attribués selon l'objet, la répartition géographique, l'acheteur public, le mode de passation et tout autre critère.

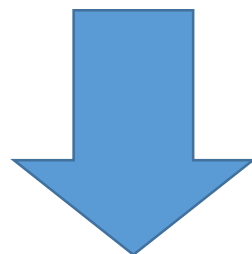
5- Etablir chaque année un recensement général des marchés publics et des recensements partiels concernant un ensemble d'acheteurs publics ou une catégorie donnée de marchés public

2. Rôle de l'ONMP dans la collecte et le traitement des données liées aux marchés publics

i - Tenir un registre d'information à propos des titulaires des marchés publics en se basant sur les fiches de suivi établies après l'exécution de chaque marché public :

- Elaboration de fiches synthétiques relatives à chaque titulaire de marché sur la base de données actualisées et précises intégrées dans le registre d'informations à partir des données inscrites dans les **fiches de suivi: 111 en 2021 et fiches de résiliation.**
- l'ONMP communique aux acheteurs publics à leur demande, les **fiches synthétiques** relatives aux participants concernés: **49 fiches en 2021**

Arrêté du chef du gouvernement du 28 janvier 2015, concernant les modalités relatives au registre d'information, à la fiche de suivi et à la liste et modèles des données demandés dans le cadre du recensement des marchés publics ainsi que les modalités et les délais de leur collecte



Une base de données sur

marchés
programmés
(notamment ceux
dédiés aux PME)

marchés
attribués

marchés
exécutés

marchés
résiliés

Flux de transfert de données

- Données sur chaque marché public attribué
- Données sur chaque **marché résilié**
- calendrier de liquidation des dossiers de règlement définitif
- Données sur les marchés examinés par les commissions des marchés et attribués
- Données sur **l'exécution des marchés publics**

ONMP

élabore une
 fiche de
 synthèse
 relative à
 chaque
 titulaire
 de marché
 public

Acheteurs
 publics

communiquer aux acheteurs publics, suite à leur
 demande, les **fiches de synthèse** relatives aux
 participants concernés

ii- Assurer la diffusion sur le site internet national des marchés publics, de toute information ou documentation utile pour servir le principe de bonne gouvernance et de renforcement des capacités en matière des marchés publics

www.marchespublics.gov.tn

Objectif : Concrétisation de l'administration communicante et diffusion de la culture numérique dans les marchés publics.

iii- Mettre en place un système d'information afin de collecter, traiter et analyser les données relatives aux marchés publics et à l'achat public de manière générale et permettant l'établissement des statistiques relatives au nombre des marchés attribués selon l'objet, la répartition géographique, l'acheteur public, le mode de passation et tout autre critère

iv- Permettre l'interconnexion aux autres systèmes dans le domaine de la gestion des finances publiques du pays, et ce, pour assurer la traçabilité des opérations et l'efficacité de la gestion des marchés publics comme partie intégrante des finances publiques :

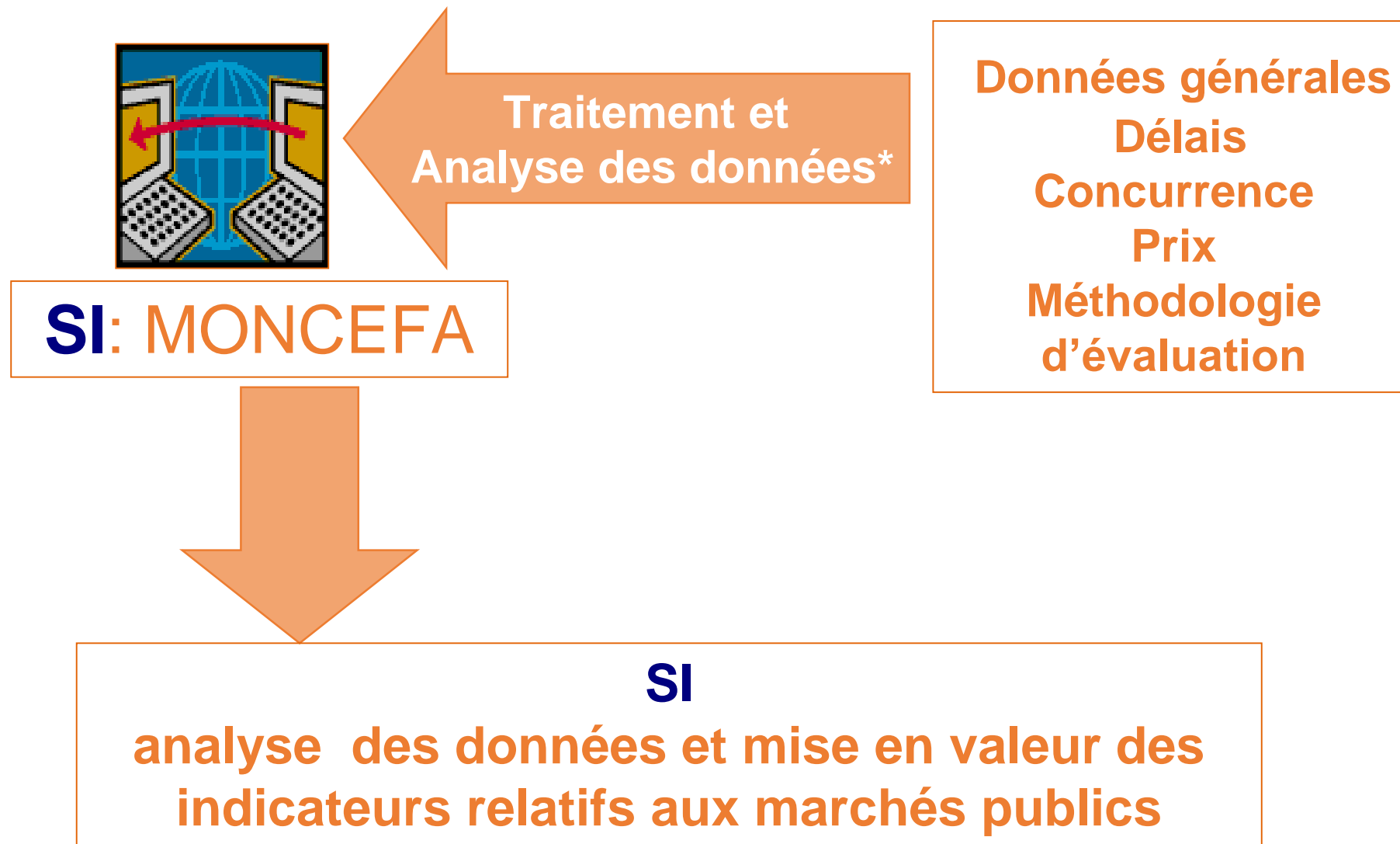
- système ADEB
- système TUNEPS

III. Un système d'information sur les marchés publics

Pourquoi ?

- Outil d'aide à la prise de décision
- Amélioration de la performance des marchés publics
- Réponse à un besoin d'information ou d'éclairage sur un problème bien déterminé relatif aux marchés publics
- Disposer d'outils nécessaires pour se rendre compte rapidement et de manière plus fiable et efficiente, de la qualité de l'utilisation des fonds publics (l'alerte sur les performances par exemple glissement de calendrier dans le processus de passation des marchés, fréquence d'attribution de marchés, recours à l'entente directe, etc).

1. Base de données :



2. Le Site WEB National des Marchés Publics

Fonctionnalités:

Doter l'ensemble des intervenants dans le processus des achats publics d'un dispositif fiable d'information, de communication et d'assistance :

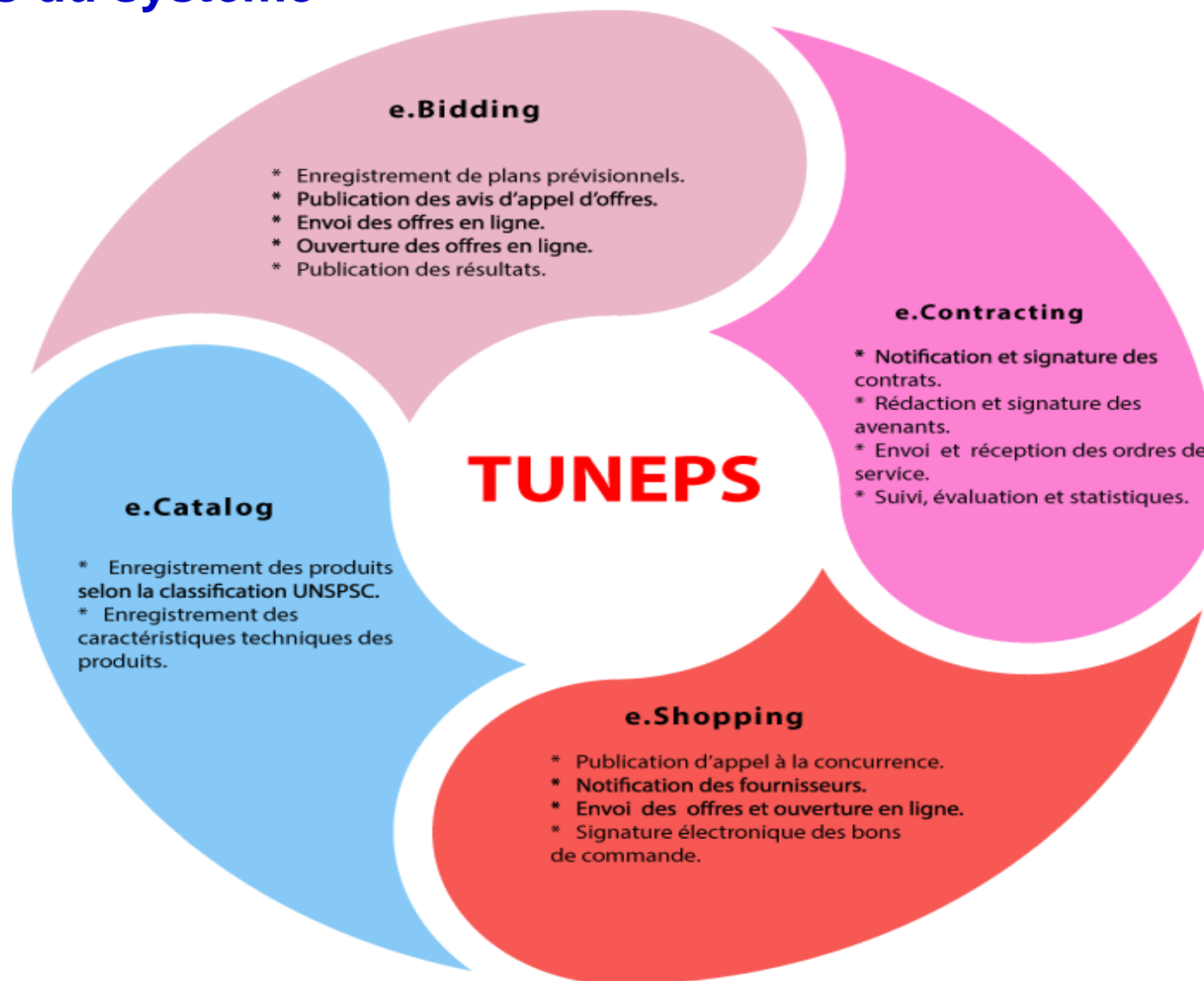
- La publication des programmes annuels de passation des marchés publics
- Publication obligatoire des avis d'appel d'offres
- Possibilité de saisine du COSEM
- La publication des résultats des appels d'offres
- Publication des avis du COSEM
- Liste d'exclusion des opérateurs économiques

Données statistiques relatives au site web des marchés publics

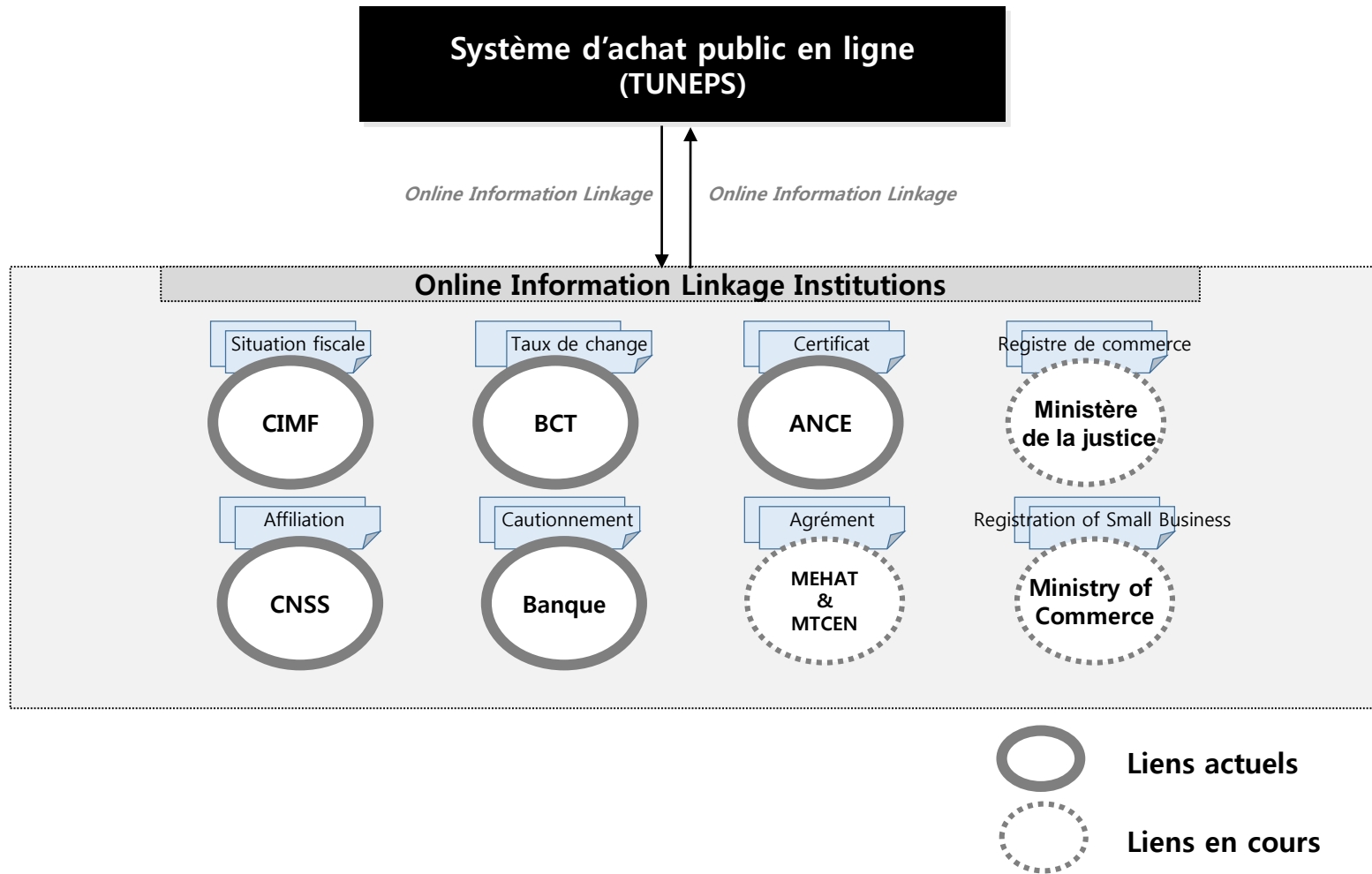
Indicateur	Nombre (2021)
Acheteurs publics inscrits	1.111
Utilisateurs publics inscrits	4.568
Appels d'offres	6.317
Programmes annuels	544
Résultats d'appels d'offres	1.640
Visiteurs	343.525
Pages vues	1.867.479

3. Le Système d'achat public TUNEPS

i-Composantes du système



ii-Composantes du système



TUNEPS en chiffres année 2021

Nombre de fournisseurs	13500 (dont 1131 étrangers)
Nombre d'acheteurs	1400
Nombre d'avis d'AO	7300
Nombre de consultations	23000

Planification:

- Les projets programmées : dates prévisionnelles (publication, préparation des CC, résultats définitifs).
- Procédures de passation
- Publication des Résultats d'ouverture des offres.
- Publication des résultats d'évaluation et d'attribution.

Statistiques:

- Indicateurs de performance
- Etat général sur l'exploitation du système
- Indicateurs liés aux différents sous système E.bidding: Nombre d'avis d'appel d'offres, Nombre de consultations, état de traitement des dossiers.
- Fiches de suivi des projets

4. La gestion de données de l'exclusion des opérateurs économiques de la participation aux marchés publics

Décret gouvernemental n° 2016-498 du 8 avril 2016, fixant des conditions et des procédures d'exclusion de la participation aux marchés publics

(Article 30) L'observatoire national des marchés publics tient un système d'information permettant notamment de :

- inscrire les opérateurs économiques sur la liste des opérateurs interdits de la participation aux marchés publics et de les retirer,
- publier la liste des opérateurs économiques interdits de la participation aux marchés publics,
- mettre à jour la liste des opérateurs économiques interdits de la participation aux marchés publics.

(Article 31) Le système d'information fournit au moins les renseignements suivants :

- le nom, l'adresse ou la raison sociale et le siège social de l'opérateur économique exclu,
- le prénom, le nom, le numéro de la carte d'identité et l'adresse du dirigeant,
- le matricule fiscal,
- le numéro du registre commercial,
- la nature de l'exclusion qu'elle soit temporaire ou définitive,
- le motif de l'exclusion,
- la durée de l'exclusion,
- les dates de début et de fin de l'exclusion.

(Article 32) l'observatoire national des marchés publics gère le système d'information et effectue notamment les tâches suivantes :

- l'insertion des données mentionnées à l'article précédent au plus tard à la date d'entrée en vigueur de l'exclusion,
- la mise à jour des données relatives à l'exclusion dans un délai maximum de trois (3) jours, à compter de la date de notification du changement.

IV. Projets futurs

1- Mise en œuvre d'un système d'information pour la gestion des dossiers de la commission d'exclusion:

Mise en place d'un système d'information pour la gestion des dossiers de la commission d'exclusion des opérateurs économiques de la participation des marchés publics ainsi que la gestion de la liste des opérateurs économiques exclus de la participation aux marchés publics

- Intégration de la base de données: site web, TUNEPS

Résultats attendus:

- Performance et efficacité de la gestion du système;
- faciliter le suivi des dossiers et le respect des délais ;
- faciliter L'échange des données entre les différents intervenants ;
- Alerter le président de la commission sur la fin de la période d'exclusion des opérateurs inscrits sur la liste;
- permettre le stockage et le traitement des données et permettre l'accès à l'historique de chaque opérateur économique en cas de besoin.
- établir une interconnexion avec le système TUNEPS afin d'éliminer automatiquement les opérateurs exclus.
- sécuriser les données traitées par la commission et la liste publiée sur internet.

2-Projets en cours:

- Coopération avec le conseil national de la statistique
- Intégration des données (site web, TUNEPS)
 - Refonte du site web national des marchés publics
 - Refonte de TUNEPS
- Projet Open-contracting:
 - Standardisation des données (Norme OCDS)
 - Mise en place d'un site dédié
- Projet Big Data
- Application E-paiement :
 - Interopérabilité entre les systèmes existants
 - Processus d'exécution en ligne

Merci pour votre attention

www.marchespublics.gov.tn - www.tuneps.tn

HAICOP

HAUTE INSTANCE DE LA COMMANDE PUBLIQUE | الهيئة العليا للطلب العمومي